

Le Bulletin de liaison

BELGIQUE - BELGIË
PP-PB
1099 BRUXELLES X
BC 10114



de la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

Sommaire

Dossier: «Mission Impossible III»	2 >8
Événement: «NEET's need us »	9
Echo'lectif: MJBW	10
Echos des Centres: MJ «Cirqu'Conflex»	11
Echos des Centres: MJ «L'Aventure»	12
Echo'lectif: MJ LUX	13
Épinglé pour vous en politique	14
Fiche technique	15>16
Brèves du secteur	17
Événement	18>19

137

La représentation

MISSION: IMPOSSIBLE?

saison 3

Edito

Jours blancs, jours sans... jours verts, jours ouverts...

N'est-il pas anodin, en cette fin d'année scolaire, de voir l'enseignement être à l'honneur des médias. Et comme chaque année, son lot d'informations inaltérables sur les examens et leur lot de bons conseils pour une bonne préparation, une bonne mise en forme, une bonne condition afin d'affronter la bête noire des élèves durant quelques jours, voire quelques semaines pour les étudiants.

Et pendant ce temps là... Les Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes tournent-ils au ralenti? Eh bien non! Que du contraire. Parce que les activités d'aides aux devoirs entamées en septembre sont dans leur dernière ligne droite avec un accompagnement accru pour la préparation desdits examens. Sans parler du temps consacré à préparer les journées de vacances scolaires.

Et en parlant de ces journées, les médias nous assomment avec les jours blancs, voire verts. Et ce sont les parents qui en voient de toutes les couleurs ne sachant pas comment ces derniers jours sans cours ordinaires seront organisés. Et pourtant les journalistes font la part belle aux initiatives des ministres régionaux et communautaires sur ces fameuses journées.

Et qui s'y colle? Une fois de plus les OJ et les CJ qui doivent proposer des activités gratuites dans les écoles dont ils sont régulièrement persona non grata durant le reste de l'année... Sans parler des établissements scolaires qui ne font strictement rien et dont les jeunes se réfugient généralement dans nos institutions pour venir chercher l'action et la détente bien méritée...

Et ensuite viendra le temps du repos pour les médias, les profs et les instits. Et viendra pour nos acteurs de terrain, le temps des activités extraordinaires pour occuper les jeunes privés de vacances et d'écoles tant regrettées.

Avant de vous souhaiter d'excellentes vacances actives ou lascives, nous poursuivons notre tour d'horizon des lieux de représentation de la société civile en nous concentrant sur le secteur des Organisations de Jeunesse. Bonne lecture!

**Mission Impossible III:
La représentation**



La F.C.J.M.P., c'est :

- Le soutien actif de l'action des Maisons de Jeunes en Milieu Populaire
- La réalisation de partenariats locaux
- Le développement de l'Égalité des Chances en Milieu Populaire.

Mais la fédération, c'est aussi et surtout des individualités et des personnalités qui bougent ensemble.

L' équipe communautaire de la fédération :

- Emilie Bastin
- Andrea Casamenti
- Mokhtar Chellaoui
- Rares Craiut
- Célia Deshayes
- Pierre Evrard
- Gaëlle Frères
- François-David Freschi
- Virginie Henrotte
- Georgios Tzoumacas

L'équipe régionale et locale de la fédération :

- Yassin Arbaoui
- Tarik Bouzerda
- Gaëlle Brasseur
- Pierre Boulanger
- Romina Carota
- Emilie Charlet
- Nicolas Crisafi
- Pauline Daussoigne
- Olivier De Rouck
- Manon De Smet
- Cyrille Domtotl
- Yassin Elmcabeni
- Amélie Esgain
- Valentine Etienne
- Baptiste Farvacque
- Guillaume Gagneur
- Christophe Grout
- Martine Kerff
- Marc Korosmezey
- Ali Mansour
- Alexis Maus
- Selvié Murat
- Linda Onana
- Ismaël Ouriaghli Touil
- Kevin Reaume
- Tommy Remiche
- Lucile Stievenard
- Elodie Themelin
- Anne Van Daele
- Benjamin Vandembroucke
- Jessica Van Saene

Les membres du conseil d'administration et les conseillers de la fédération :

- Daniel Thérasse, Président
- Olivier Leblanc, Administrateur délégué
- Géraldine Fievez, Vice-Présidente
- Frédéric Admont, Vice-Président
- Robert Cornille, Trésorier
- Julien Anciaux
- Didier Beyers
- Jean-Philippe Calmant
- Doriane Coupez
- Freddy Hartog
- Bernard Herlin
- Xavier Hutsemékers
- Elise Laffineur
- Johanna Larcheron
- Michel Lefebvre
- Sandra Marchal
- Allison Meerbergen
- Julie Sacré
- Jeanne-Marie Sevaux
- Selçuk Ural

Si votre centre souhaite aussi s'impliquer, la fédération est à votre disposition.

Représentation, consultation, concertation, négociation,...

Dans le cadre de notre série de BDL sur les missions des fédérations de CJ, nous avons choisi de vous présenter les fameuses CCMCJ et CCOJ. Deuxième volet de notre dossier au sujet de la mission de représentation sectorielle et des organes consultatifs du secteur Jeunesse, ce BDL 137 sera consacré à la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ).

La FCJMP nomme des mandataires au sein de certaines des Sous-commissions de la CCOJ et y siège également par l'intermédiaire de sa propre fédération, RELIE-F. Nous restons ainsi attentifs aux intérêts de nos membres, jusqu'au sein de la CCOJ dont nombre de préoccupations et de revendications sont communes avec celles de la CCMCJ.

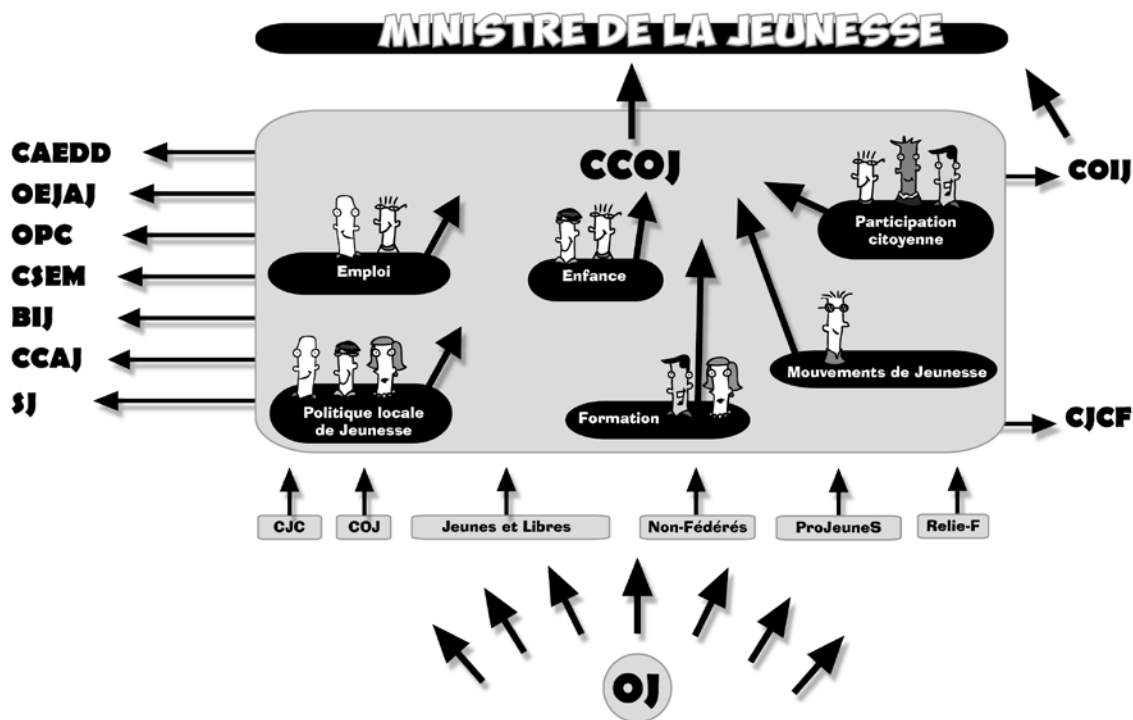
Comme c'est le cas des membres de la CCMCJ, ceux de la CCOJ travaillent en collaboration étroite avec le Cabinet de la Ministre Simonis, et sont non seulement au fait des dernières avancées sectorielles mais surtout ils y participent activement, en tant qu'experts des enjeux du secteur Jeunesse. Ils sont donc en première ligne que ce soit en termes d'emploi, d'initiatives ou sur des dossiers administratifs.

La Commission est composée principalement de représentants désignés par les fédérations d'Organisations de Jeunesse reconnues, qui sont au nombre de cinq. Y siègent également des représentants d'OJ non fédérées et trois experts désignés par le Gouvernement en raison de leurs compétences en matière de politique de Jeunesse.

Les missions de cet organe consultatif sont sensiblement les mêmes que celles de la CCMCJ : émettre des avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, sur la reconnaissance et le retrait de reconnaissance des Organisations de Jeunesse et groupements de jeunesse ainsi que de formuler des avis et propositions sur toute question relative à la promotion des organisations de jeunesse et leur public.

D'autre part, les fédérations d'OJ et de CJ, et notamment la FCJMP, mandatent des acteurs de l'éducation permanente et du secteur socioculturel au sein des différentes Sous-commissions, qui sont au nombre de six. Leurs présences permettent de créer des articulations entre les CJ et OJ.

Ci-contre, un organigramme pour y voir plus clair !



Les représentants d'OJ :

- **CJC** : Conseil de la Jeunesse Catholique, fédération d'Organisations de Jeunesse.
- **COJ** : Confédération des Organisations de Jeunesse indépendantes et pluralistes.
- **Jeunes & Libres** : Fédération de coordination de toutes les Organisations, groupements, services de Jeunesse libéraux.
- **Non-Fédérés**
- **ProJeuneS** : Fédération des jeunes socialistes et progressistes.
- **RELIE-F** : Fédération pluraliste et alternative qui relie les organisations de Jeunesse.

La CCOJ :

La **CCOJ** se divise en 6 Sous-commissions chargées de remettre des avis dans les domaines spécifiques qui les concernent :

- **La Sous-commission «politique Locale de Jeunesse»** : Donner des avis et réfléchir sur la collaboration entre les OJ et les CJ au niveau local.
- **La Sous-commission «enfance»** : Assure la veille parlementaire par rapport aux décrets liés à l'enfance.
- **La Sous-commission «formation»** : Donner des avis sur la formation des professionnels et des volontaires au sein des OJ / CJ.
- **La Sous-commission «action de sensibilisation à la participation citoyenne, à la démocratie et à la lutte contre l'extrémisme»** : Donner des avis et réfléchir sur l'engagement citoyen des jeunes dans la société, lutte contre l'extrême-droite.
- **La Sous-commission «mouvement de jeunesse»** : Défense des intérêts des Mouvements de Jeunesse.

Les mandats de la CCOJ:

Les mandataires de la CCOJ sont nommés comme membres suppléants, effectifs ou experts au sein de:

- **CAEDD**: Commission d'Avis des Ecoles de Devoirs.
- **OEJAJ** : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.
- **OPC** : Observatoire des Politiques Culturelles.
- **CSEM** : Conseil Supérieur de l'Education aux Médias.
- **BIJ** : Bureau International de la Jeunesse.
- **SJ**: Service Jeunesse - Comité Soutien aux Projets Jeunes.
- **CCAJ** : Commission Consultative de l'Aide à la Jeunesse.
- **COIJ** : Comité d'Orientation de l'Information Jeunesse.
- **CJCF**: Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française.
- ...



CCMCJ / CCOJ : vers plus de transversalité ?

Christophe Cocu est à la tête de RELIE-F, notre fédération. Mais il est aussi vice-président de la CCOJ depuis décembre 2014.

BDL: Qu'est ce qui t'as motivé à prendre le poste de Vice-président ?

Christophe Cocu: La volonté de prendre part activement à un lieu de concertation essentiel au secteur Jeunesse, un lieu d'influence où naissent des accords transversaux et où tout le secteur est représenté auprès des ministres. Le poste de Vice-président a été créé pour alléger la tâche de notre Présidente, Coline Maxence mais surtout dans l'idée de renforcer encore les collaborations intra-sectorielles.

BDL: Quels sont les enjeux du moment ?

CC: Notre travail quotidien est rythmé par les avis que l'on rend en matière d'emploi, principalement concernant les détachés et les APE pédagogiques. Il y a les plans quadriennaux qui approchent et pour lesquels nous voulons un canevas plus clair qui permette de mettre mieux en avant l'objet social des asbl. Et puis, certains chantiers étaient déjà entamés sous la législature précédente. C'est le cas par exemple de l'évaluation du décret OJ, qui devrait se finaliser en janvier 2017. Un comité de pilotage travaille à l'élaboration d'une note qui déterminera ce que l'on veut voir apparaître dans l'évaluation.

Nous travaillons également sur le conventionnement relatif aux formations. Les asbl qui dispensent des formations pourront désormais être conventionnées, ce qui facilitera les procédures administratives puisqu'un seul dossier sera rendu pour obtenir 3 années de conventionnement, alors que jusqu'à maintenant, un dossier à remettre chaque année. Par contre, les programmes et le volume horaire de formation seront aussi déposés pour 3 ans, ce qui nous paraît contraignant. De plus les budgets des conventions sont prioritaires sur les budgets de demande ponctuelle.

Il n'y aura donc plus de possibilité pour les asbl qui donnent des formations



Christophe Cocu

ponctuelles d'avoir accès à cette manne financière ?

Les structures telles que les MJ, qui bénéficient parfois de cette enveloppe formation, auront plus de difficultés à être subventionnées, en effet. C'est pourquoi nous plaillons pour que 50% du budget soit alloué aux organismes qui ont une convention formation et 50 % à des formations ponctuelles.

BDL: D'autres chantiers concernent-ils indirectement les Centres de Jeunes ?

CC: La réécriture de la Circulaire «Soutien aux Projets Jeunes» fait partie des priorités de la Ministre Simonis, qui souhaite renforcer les critères d'éligibilité des dossiers. Pour les OJ la demande est que cette circulaire soit mieux adaptée aux modes de fonctionnement OJ qui ne font pas nécessairement de la création artistique, mais plutôt des projets visant la citoyenneté. S'il est indispensable que les OJ bénéficient plus facilement d'aide grâce à la circulaire, nous sommes plus réticents à ce que le budget soit plus accessibles aux jeunes non reconnus qu'actuellement.

Tout comme les Centres de Jeunes, les OJ sont préoccupées par l'emploi des jeunes. Nous avons longtemps travaillé avec le cabinet Tilleux (emploi Région Wallonne) pour permettre au secteur jeunesse de mener de projets dans le cadre du programme européen «garantie jeunesse». Mais les contraintes administratives européennes sont trop lourdes pour de petites structures comme les OJ et les CJ et très peu de projets verront effectivement le jour.

BDL: L'échec du Plan Jeunesse (PJ), c'est aussi l'échec vers plus de plus de transversalité CJ / OJ ?

CC: Non, je ne pense pas. Le PJ avait une ambition de transversalité à l'égard des politiques (et donc des moyens financiers aussi) à destination des jeunes et il a échoué parce que le gouvernement n'en a pas fait une priorité mais cela ne signifie pas que la volonté d'aborder la politique jeunesse comme un ensemble ait disparue. Les acteurs du secteur ne renoncent pas au renforcement d'une politique coordonnée.

Les OJ et les CJ travaillent différemment car les OJ sont thématiques, leur public est plus large (3-30 ans), et leur zones d'action plus vastes. Mais les finalités des décrets CJ / OJ sont les mêmes et nous voudrions voir plus de partenariats se développer au niveau local. D'ailleurs, la ministre a déjà évoqué une fusion des décrets CJ et OJ pour renforcer le secteur.

Au niveau politique les ministres ont tendance à faire des rapprochements en fonction de leurs domaines de compétences. Lorsque la précédente Ministre de la Jeunesse gérait l'Aide à la jeunesse, elle travaillait à rapprocher ces deux secteurs. Cela a amené du flou à notre identité sectorielle. A présent, la Ministre Simonis va composer sa politique en articulant ses compétences, et donc développer sa politique Jeunesse en parallèle des concepts d'égalité des chances et d'égalité de genre, c'est une très bonne chose mais attention à nouveau à ne pas perdre de vue nos finalités propres.



Les Sous-commissions

Comme le montre l'organigramme en page 3, la CCOJ, conformément au décret OJ, possède 6 Sous-commissions qui sont autant de lieux de réflexions autour de sujet spécifiques. Dans certaines de ces Sous-commissions siègent des mandataires qui ont un lien fort avec la FCJMP. Outre le fait d'apporter aux Sous-commissions leurs compétences dans les matières spécifiques, ils travaillent la transversalité OJ / CJ et représentent indirectement les intérêts du secteur CJ au sein de la CCOJ. La suite de ce dossier leur sera consacrée.

Sous-commission «enfance»

Cette Sous-commission a pour missions principales de susciter réflexions, propositions et développement de projets permettant la valorisation et le développement de pratiques liées à l'enfance dans les OJ et d'émettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des motions concernant les initiatives à développer concernant l'enfance.



Olivier Geerkens

L'année passée, la Sous-commission a souhaité clarifier son mode de fonctionnement transversal et annonce, entre autres, la création d'un espace pour soulever des problématiques communes aux différentes structures d'accueil des jeunes, avec un partage de ressources ou encore la possibilité de créer des groupes de travail avec des suivis particuliers. Ces Sous-commissions sont donc des lieux où toute OJ peut trouver sa place, et la demander en tant qu'invité permanent.

Olivier Geerkens, est l'un des fondateurs de l'OJ « COALA » dont il est aujourd'hui coordinateur après de nombreuses années

de volontariat pour l'asbl, tandis qu'il était enseignant. Il est également Président de la Sous-commission «enfance».

BDL: Quelles sont les raisons qui t'ont motivé à prendre part à la Sous-commission «enfance» ?

Olivier Geerkens: Etre dans les organes décisionnels, dans des structures d'influence répond à une logique de militantisme voulue par l'équipe de « COALA ». Ensuite, pour que les jeunes d'une OJ soient véritablement impliqués et participatifs, il faut qu'ils comprennent au mieux les valeurs, les enjeux des associations, les décrets aussi. Prendre part à la CCOJ nous permet de mieux appréhender le secteur et donc de mieux transmettre les informations et les valeurs à notre public. « COALA » a beaucoup grandi depuis que nous nous investissons en SC.

BDL: Qui est concerné par les avis rendus par la Sous-commission ?

OG: Toutes les structures qui font de l'accueil temps libre (ATL) d'enfants à partir de 3 ans et jusque 18 ans, même si nous envisageons principalement le « 3-12 ». Cela concerne donc certaines OJ mais aussi les Centres de Jeunes, les EDD, les centres de vacances ... Nous défendons la place spécifique de l'enfance au sein du secteur de la Jeunesse.

BDL: Quelles sont les points prioritaires traités par la Sous-commission en ce moment ?

OG: L'évaluation du décret ATL est l'un des enjeux majeurs. En lien avec la Sous-commission «formation», nous suivons notamment une recherche commanditée par l'ONE dont un objectif est de réfléchir aux passerelles envisageables entre les différentes formations organisées dans le secteur de l'enfance. Cette volonté

permettra de revaloriser l'ensemble du secteur de l'enfance et d'augmenter le niveau global de formation des professionnels afin d'aboutir à davantage de qualité d'accueil pédagogique.

D'autre part, nous avons finalisé la nouvelle mouture de l'outil « Enfance enCadrée » qui permet à tout responsable de projet d'accueil de jeunes de 2,5 à 18 ans de s'y retrouver parmi les lois, arrêtés, décrets, circulaires ... Un outil qui peut donc intéresser les MJ aussi ! (Cet outil est disponible sur le site du Service de la Jeunesse et via www.enfanceencadree.cfwb.be).

BDL: Vous êtes pour le renforcement d'un travail transversal, intersectoriel... Quels sont les enjeux de ces rapprochements ?

OG: Tout comme les OJ, les CJ font de l'accueil temps libre, il s'agit de structures d'éducation non-formelle qui agissent auprès de public similaires avec des finalités semblables. Et ce n'est pas encore bien compris ni par le grand public, ni par des partenaires potentiels. L'enjeu est de clarifier les choses, de renforcer le secteur et d'offrir une offre de qualité sur toutes les zones d'actions.

Les lieux d'accueil n'ont pas vocation à rendre service aux parents mais bien à émanciper les jeunes grâce à des valeurs citoyennes et cela n'est pas toujours bien compris non plus. Ce n'est pas une évidence sociétale et les politiques locales de jeunesse s'en ressentent. Nous rendons des avis clairs pour le renforcement du secteur par le développement de politiques locales de jeunesse conjointes, fruits de partenariats entre les garderies scolaires, les EDD, les CJ, les OJ etc. Nous souhaitons que les politiques et le public aient une vision transversale de l'enfance et la petite enfance.



Sous-commission «formation»



Laurent Toussaint

Formateur en éducation permanente, Laurent Toussaint est également, sur mandat de la FCJMP, l'un des invités permanents de la Sous-commission «formation» de la CCOJ.

BDL: Quelles sont les missions de la Sous-commission «formation» ?

Laurent Toussaint : Les missions sont définies dans le décret OJ, il s'agit principalement de susciter réflexions, propositions et développement de projets permettant la valorisation et le développement de formation pour les professionnels et les volontaires au sein des OJ. Les formations en Centres de Jeunes sont également concernées. Ainsi, la Sous-commission rend des avis aux responsables politiques dont la jeunesse, la formation ou l'Éducation

Permanente fait partie des prérogatives, soit d'initiative, soit à leurs demandes. Nous mettons un point d'honneur à promouvoir l'Éducation Permanente dans les processus de formation.

BDL: Sur quels points-clés la Sous-commission «formation» travaille-t-elle en ce moment ?

LT: Un des grands enjeux actuels, et qui concerne directement les CJ, est l'établissement de profils du métier d'animateur et de parcours de formation. Le SFMQ, Service Francophone des Métiers et des Qualifications, y travaille actuellement et l'ONE a commandité une recherche à ce sujet. Différentes personnes ressources sont impliquées dans ces travaux dont des chercheurs de l'ULg et la Fédération des Employeurs des Secteurs des Organisations de jeunesse, des Fédérations de Centres de Jeunes et du Tourisme social (FESOJ). La Sous-commission «formation» n'y est pas directement associée mais reste attentive aux développements et tente d'alimenter les débats. C'est sur base de ces profils que le secteur pourra développer des formations réellement qualifiantes. L'absence actuelle de balises freine le développement de formations professionnalisantes.

BDL: Des formations qualifiantes pour revaloriser le secteur ?

LT: Aujourd'hui, les animateurs possèdent des parcours atypiques, pas toujours en lien avec les missions des institutions. Ce panel de profils constitue une richesse pour les jeunes qui fréquentent les centres et mouvements de jeunesse, mais c'est aussi un frein à un développement pédagogique optimal des activités. Il ne s'agit donc pas seulement de revaloriser le secteur, mais bien de faire bénéficier les jeunes d'un encadrement encore plus adéquat à l'émancipation, la transmission de valeurs, le développement de l'esprit critique. Et puis mieux les animateurs d'OJ et de CJ seront formés, plus ils seront des interlocuteurs de premier plan dans les négociations concernant l'avenir du secteur.

BDL: Quels seront les bénéfices pour ces animateurs ?

LT: Au-delà d'améliorer leur activité professionnelle, ils seront porteurs d'un titre valorisable, comme tout autre diplômé. Une formation complète et accessible aborderait la gestion globale de structures culturelles et les méthodes pédagogiques.

BDL: La CCOJ et la CCMCJ travaillent de concert ... les réalités sont les mêmes ?

LT: Leurs missions sont similaires, mais les enjeux et les réalités de terrain pas forcément. L'un des enjeux de mon mandat est de défendre les intérêts des CJ. Les fédérations de CJ souhaitent le développement de formations qualifiantes au travers de la Circulaire Formation. Avec la nouvelle Circulaire, seules les associations conventionnées seront subsidiées pour dispenser des formations, ce qui empêchera l'accès des structures non conventionnées à cette manne financières. Or, la formation ne fait pas partie des missions premières d'une Maison de Jeunes, qui ne vont donc pas se conventionner pour dispenser des formations ponctuelles, qui sont pourtant nécessaires à l'évolution du profil des animateurs. La nouvelle circulaire freine donc les possibilités de développement pour les CJ. De plus, les moyens financiers sont insuffisants, la circulaire soutenant déjà le Brevet d'animateur des Centres de Vacances (BACV), dispensé par certaines OJ.

BDL: Quelles sont vos requêtes en matière de budget ?

LT: La circulaire formation prévoit une simplification administrative jugée nécessaire, mais nulle part elle ne prévoit le refinancement. La Sous-commission a calculé qu'au minimum, le coût d'une formation réunissant 8 personnes s'élève à 50 € par heure de formation. A l'heure actuelle, la circulaire prévoit un subside de 22 à 31 €, ce qui est insuffisant pour couvrir les dépenses liées aux formateurs, conseillers, déplacements, catering, hébergement, fournitures etc. Un courrier a été adressé à la Ministre Simonis, qui a placé le soutien de la formation accordée aux jeunes au rang de ses priorités, nous espérons donc être entendus et pouvoir ainsi envisager sereinement l'avenir et le développement des formations.



Sous-commission «emploi»

de
deu
deire...

du Décret
Centres de
Jeunes...



Olivier Leblanc, administrateur délégué de la FCJMP.

La Sous-commission «emploi» a pour missions de susciter réflexions et propositions permettant la valorisation et le développement de l'emploi des OJ et d'émettre des avis dans le cadre de la répartition des détachés pédagogiques et emplois assimilés bénéficiant d'un complément salarial subventionné.

A ce titre, la Sous-commission définit les critères d'octroi des détachés pédagogiques et autres emplois assimilés et les soumet à l'approbation du Gouvernement. Le fait

de ne pas disposer d'un poste de détaché pédagogique constitue un critère prioritaire pour une OJ.

Sur base d'une liste des postes, attribués et vacants, communiquée par l'administration, la Sous-commission peut prendre la décision d'affecter un poste de détaché pédagogique inoccupé à une OJ n'en disposant pas.

Les représentants de la Sous-commission emploi émettent également, d'initiative

ou à la demande du Gouvernement, des motions concernant les initiatives à développer en matière de politique pour l'emploi dans le secteur OJ.

Olivier Leblanc, administrateur délégué de la FCJMP, prend une part active au sein de cette Sous-commission qui se compose de deux représentants de chaque fédération d'organisations de jeunesse, de deux représentants d'OJ non fédérées et bien entendu, de deux représentants de l'administration.

Sous-commission « mouvements de Jeunesse »

Cette Sous-commission a pour missions de susciter réflexions, propositions et développement de projets permettant la valorisation et le développement de l'action des mouvements de jeunesse.

Elle répond notamment aux demandes d'avis de la CCOJ dans le cadre de dispositifs

particuliers permettant de soutenir la décentralisation mise en oeuvre par les mouvements de jeunesse mais aussi l'émission, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des motions concernant les initiatives à développer concernant les mouvements de jeunesse.

La sous-commission se compose de deux représentants de chaque mouvement de jeunesse agréé et de deux représentants de l'administration.



Sous-commission « politique locale de jeunesse »

A l'article 46 du décret, Il est mentionné la création, au sein de la CCOJ, d'une sous-commission de la «politique locale de jeunesse». C'est le directeur de la FCJMP, Pierre Evrard qui nous représente et assume la présidence faisant fonction sur un mandat de fédération de Centres de Jeunes.

La Sous-commission se compose de 12 représentants d'OJ agréées dans les catégories des fédérations de centres de jeunes, mouvements de jeunesse, services de jeunesse, mouvements thématiques et de deux représentants de l'administration.

Cette Sous-commission a pour missions de susciter réflexions, propositions et développement de projets permettant la transversalité des pratiques entre les OJ et les CJ. Elle répond aux demandes d'avis de la CCOJ dans le cadre des dispositifs particuliers permettant de soutenir l'articulation entre les OJ et les CJ. Elle émet, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des motions concernant les initiatives à développer au niveau des politiques locales de jeunesse afin de favoriser l'articulation entre les OJ et les centres de jeunes.



Pierre Evrard

Sous-commission « actions de sensibilisation à la participation citoyenne, à la démocratie et à la lutte contre l'extrémisme »

Cette Sous-commission a pour missions de susciter des réflexions, des rencontres et des propositions communes permettant la valorisation et le développement de l'engagement politique des jeunes dans la société.

L'autre enjeu est de coordonner l'action des jeunes politiques en vue de leur promotion vis-à-vis des jeunes dans la

construction d'un discours pluraliste sur l'engagement politique des jeunes.

Enfin Sous-commission peut émettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des motions concernant les initiatives à développer concernant les dispositifs particuliers ouverts aux OJ reconnues par une formation politique démocratique ayant une représentation

au Parlement de la Communauté française et qui permettent de favoriser l'engagement citoyen des jeunes.

Elle est composée de deux représentants de chaque OJ dont le caractère représentatif découlerait de la loi du Pacte culturel et de deux représentants de l'administration.



The NEET's need us



Martin Buxant, Kris Peeters, Eliane Tillieux, Philippe Muyters, Rudy Vervoort, Didier Gosuin.

L'Europe compte actuellement 7,5 millions de jeunes sans emploi, qui ne sont pas en stage et ne suivent pas d'études ou de formation. Cela représente 12,9 % de la jeunesse européenne âgée de 15 à 24 ans. Au niveau belge, le chiffre de 12,3 % apparaît dans les statistiques de Belstat. Pour évoquer ces jeunes, l'Europe a créé un terme : NEET's - Not in Education, Employment or Training.

Dans le cadre de la «Garantie Jeunesse», les Services publics de l'Emploi et de la Formation et la Commission européenne ont organisé, le 23 avril dernier, un séminaire « Neet's need Us ». La FCJMP et la MJ « La Baraka » y étaient invitées à animer un atelier sur les pratiques spécifiques développées à l'intention des NEETS en Centres de Jeunes.

L'invitation à participer à ce colloque démontre l'importance du secteur de la Jeunesse dans la réussite d'«Europe 2020», au moins aux yeux de l'Union et des Services publics.

Le séminaire visait à l'échange de bonnes pratiques et à la mise en évidence de méthodes et de pistes de travail, Ainsi qu'à favoriser la coopération et la création de nouveaux partenariats entre les multiples acteurs en relation avec le public NEET's.

Nous saluons cette initiative, un renforcement rapide des partenariats entre les services de l'emploi publics et privés, les employeurs, les partenaires sociaux et les

représentants des jeunes nous paraît une condition sine qua non pour sortir les jeunes NEET's de la précarité et de l'exclusion.

La concertation est nécessaire entre les décideurs et les acteurs de terrains qui ont une expertise dans les domaines de l'éducation permanente, de la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes et du tutorat. La connaissance qu'ont les travailleurs de terrain à propos des jeunes, de leurs profils et de leurs difficultés de parcours face à l'emploi, fait de ces représentants du secteur de la Jeunesse des partenaires qui devraient être privilégiés également par les politiques.

Les difficultés grandissantes qu'éprouvent les jeunes à trouver un emploi les poussent à chercher de l'aide auprès des MJ, au sein desquelles ils ont développé une relation de confiance avec les équipes. Face à la demande, des actions de type ISP sont de plus en plus courantes au sein des CJ, bien que l'emploi des jeunes ne fasse pas partie des missions prioritaires du secteur.

En MJ, l'insertion socioprofessionnelle ne se fait pas au sens propre. Il consiste en l'accompagnement personnalisé des jeunes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi en raison, par exemple, d'un niveau de formation trop faible, d'un manque d'expérience professionnelle, d'une inactivité prolongée.

Le travail des équipes d'animation est de mettre l'accent sur l'émancipation des jeunes et le développement de la confiance

en soi, de créer des ponts entre le jeune et les agences pour l'emploi, de mettre à disposition du jeune du contenu informatif.

Il s'agit d'apporter une attention particulière aux jeunes démotivés, perdus face aux services classiques. Les équipes d'animation n'ont pas la prétention de trouver un emploi pour chacun mais bien d'accompagner les personnes, de les écouter, les conseiller et les orienter, chacun individuellement. Les services offerts vont ainsi de l'accueil à la guidance et l'orientation psychologique, sociale, professionnelle ou pédagogique des usagers, en passant par la recherche active d'emploi, par l'alphabétisation, par des ateliers en communication verbale ou non verbale ou encore la formation aux logiciels d'ordinateur grâce aux EPN.

En aucun cas l'animateur ne se substitue au jeune, c'est ce dernier qui est au cœur de la démarche. Dans la majorité des MJ, cela se fait à la demande, de façon ponctuelle, informelle, et individuelle, soit directement à l'accueil soit sur rendez-vous. De l'avis de tous, c'est l'occasion de prendre un peu de temps avec le jeune, de l'aider à prendre conscience de ce qu'il aime, ses hobbies, ses centres d'intérêt, ce qu'il sait faire, ce qu'il a comme expérience.

Plus de photos sur notre site:
<http://goo.gl/P0kaJP>



Label MJ verte



Thierry Voué et Jimmy Capozzi



C'est au cœur d'une prairie jouxtant la Ferme de la Baillerie à Bousval, que le Collectif des MJ du Brabant Wallon nous a conviés, le 5 mai dernier, à la conférence de presse de présentation des projet et label «MJ Verte» et du Festival «L'Amour en vert».

Souvent présent dans nos pages, le très actif collectif du Bévé réalise régulièrement des actions communes à ses 10 MJ : organisation de stages, réalisation d'une campagne de prévention des risques liés à l'exposition à un haut niveau de décibels, mutualisation des ressources logistiques et humaines, échange d'informations, de savoir-faire et de pratiques professionnelles ... et le projet «MJ Verte» !

Depuis janvier 2014, le collectif du Bévé vise à développer la citoyenneté des jeunes en s'appuyant sur le concept de développement durable. Il s'agit de prendre en compte des critères de durabilité dans les pratiques d'animation, dans la mise en projet des jeunes et dans la gestion des MJ.

Voici comment les représentants du projet ont défini les critères «MJ Verte» lors de



la conférence de Presse : L'éducation participative des jeunes à la politique d'un mieux vivre ensemble alternatif. La responsabilisation des jeunes et des moins jeunes face à la consommation et à la pollution; l'impulsion d'initiatives durables au niveau local, communal et régional; de nouvelles valeurs humaines de solidarité et de respect de l'autre; la mise en place d'un réseau «MJ Verte»; une future génération aux réflexes durables; des jeunes passant de consommateurs à consomm'acteurs et s'investissant dans la future politique locale.

Initié sous la législature de Mme Huytebroeck, le projet est désormais officiellement soutenu par Mme Isabelle Simonis, et le collectif wallon désire à présent donner une dimension supplémentaire à son projet «MJ Verte» en développant également un label «MJ Verte». Le label prendra la forme d'une charte réaliste de pratiques éco-responsables réalisables au sein des MJ, à destination des Maisons de Jeunes en et hors Brabant wallon.

D'autre part, le festival initié par l'asbl « L'R de rien », nommé « L'Amour en Vers » fut marqué, pour la dixième édition du festival les 15 et 16 mai 2015, par la transmission du projet au collectif des Maisons de Jeunes du Brabant wallon.

L'implication des jeunes dans l'organisation du festival leur permet de se familiariser avec ces valeurs, de s'y confronter et d'entamer une réflexion critique. Ceci afin de pouvoir en être les porte-parole pendant l'événement.

« L'Amour en Vers » c'est surtout un festival alternatif, une autre façon de s'amuser, de partager et de consommer. Mettant l'écologie au cœur de ses préoccupations, le festival se déroule entièrement sans



électricité à l'exception d'un micro chant alimenté par un vélo : concerts acoustiques, site éclairé aux lampions, frigo du bar en ossature bois isolée avec de la paille...

Depuis ses débuts, c'est toute une philosophie à expérimenter autour de la sensibilisation, du respect de l'environnement, de la solidarité et de l'économie de proximité : l'entrée est gratuite et les artistes défrayés au chapeau ; les stands de nourriture et le bar offrent des consommations bio et locales.

MJBW

Suivez le projet MJ Verte :
Sur Check This :
<http://checkthis.com/user/mjverte>



«S'amuser, rencontrer, vivre ...»



Emilie Bastin et Caroline Detroux

Tel est le slogan de l'asbl «Cirqu'Conflex». S'amuser en travaillant l'expression corporelle et les arts du cirque. Rencontrer des jeunes de tous les milieux, de toutes les nationalités.

Et vivre ensemble, des expériences, des aventures, de la réalisation de projets. Grandir et s'épanouir avec des animateurs, pédagogues professionnels des arts du cirque. Apprendre à jongler avec les difficultés de la vie, à marcher sur le fil ... car tout n'est pas toujours rose pour les jeunes habitués de l'asbl.

Après 20 années d'activités, de réussite, d'actions de cohésion sociale et de partenariats, après des avis favorables émanant de toutes parts, «Cirqu'Conflex»

a enfin obtenu son agrément en tant que Maison de Jeunes.

Toutes nos félicitations à l'équipe de la MJ Cirqu'Conflex pour sa célébration des 20 ans de l'asbl, qui eut lieu le 25 avril en leurs locaux d'Anderlecht. Pendant cette journée consacrée à la fête et à la découverte, les jeunes du quartier ont pu découvrir les arts du cirque à travers une multitude de jeux, concours et ateliers. Grâce à des partenariats avec des commerçants, beaucoup de lots ont été distribués à l'issue des jeux.

Nous remercions tout particulièrement Caroline Detroux, la responsable devenue coordonnatrice, pour son accueil et sa motivation.



MJ «Cirqu'Conflex»

Caroline Detroux
Rue Rossini, 16
1070 Bruxelles
Tél: 02/ 520 31 17
info@cirqu-conflex.be
Plus de photos sur notre site:
<http://goo.gl/TqoL8o>



25 ans d'aventures!

Le samedi 25 avril, la salle Géromont était «the place to be» à Comblain-au-Pont. Plus de 200 personnes s'y sont réunies pour fêter les 25 ans de la MJ «L'Aventure», manifestant ainsi soutien et reconnaissance à l'équipe et au coordonnateur, Alain Gabriel, qui réalise un travail exceptionnel au sein de l'asbl depuis 24 ans déjà.

La Maison de Jeunes «L'Aventure» a pour objectif de développer auprès des jeunes une citoyenneté critique active et responsable. Pour ce faire, elle est attentive à proposer des activités basées sur la participation active des jeunes en fonction de leur âge.

Implantée au coeur d'une cité sociale et incontournable au carrefour de plusieurs villages, la MJ accueille des jeunes de tous âges et, malgré les problèmes liés à la mobilité, parvient bien souvent à les fidéliser.

Alain Gabriel, c'est le pilier de la MJ, sa mémoire. Il fut le premier animateur engagé à «L'Aventure». Vingt-quatre ans plus tard, il souligne l'importance de la MJ pour la jeunesse des environs.

«J'ai vu défiler quatre générations de jeunes. Comme ils fréquentent la MJ depuis leur plus jeune âge et souvent pendant plusieurs années, nous créons des liens forts. Nous prôtons l'égalité des chances et la mixité sociale. Ce n'est pas toujours facile avec des jeunes venant de milieux très différents.

Et puis parfois, on les revoit des années plus tard, avec leurs propres enfants et dans le respect. C'est là qu'on comprend que la MJ a marqué les jeunes plus qu'on ne le pense parfois...»

Le CA de la MJ est largement composé d'anciens jeunes, de tous horizons. Voilà qui prouve à la fois l'attachement des jeunes à ce lieu qu'ils s'approprient mais aussi la réussite de l'équipe dans l'émancipation et la responsabilisation des jeunes.

Très à cheval sur l'égalité des chances, Alain reste persuadé que cette notion est



Alain Gabriel



l'essence même de l'existence des Maisons de Jeunes. Sa pugnacité et celle dans son équipe à articuler leurs actions autour de cette notion essentielle porte ses fruits et ils peuvent en être fiers.

Merci encore à toute l'équipe pour son accueil le 25 avril !

MJ «L'Aventure»

Alain Gabriel
Clos de Nolupré, 6R
4170 Comblain au Pont
Tél: 04/369 44 64
aventure.mj@belgacom.net
Plus de photos sur notre site:
<http://goo.gl/ec8p1u>



Mai'li Mai'lo



De la danse, du théâtre, de la musique, des expos, du cirque et une foule d'animations ont rythmé la sixième édition du festival «Mai'Li Mai'Lo» 2015, grand rassemblement culturel de la Province du Luxembourg.

C'est sur le site du «Fourneau Saint-Michel», à Saint-Hubert, que l'évènement s'est tenu les 23 et 24 mai derniers. Le collectif des Maisons de Jeunes du Luxembourg a prît une part active dans l'organisation du festival. Il a exposé ses réalisations et proposé diverses activités telles que le maquillage, la réalisation de badges, du djembé, la réalisation d'une fresque en graff, etc.

Le samedi après-midi quelques jeunes de la Maison de Jeunes de Bastogne ont



profité des bus mis à disposition par l'ASBL «Article 27» pour se rendre au «Mai'Li Mai'Lo», prouvant leur implication dans les activités culturelles de la MJ mais aussi de leur Province.

La thème de cette édition était «Bestiaire et Vesti'Art». «Bestiaire» pour marquer le fait que les animaux ont fait leur retour au «Fourneau Saint-Michel». Et «Vesti'Art» pour cette partie du parcours culturel dédié aux vêtements et objets improbables, véritable méli-mélo artistique.



Fréquenté par 7000 visiteurs, ce festival annuel est une véritable vitrine pour les acteurs culturels et socioculturels de la Province du Luxembourg.

La qualité de ses propositions artistiques et créatives en fait un incontournable du genre ... rendez-vous l'année prochaine !



Collectif MJ Lux

- MJ d'Arlon
- MJ d'Athus
- MJ de Bastogne
- MJ de Florenville
- MJ d'Habay-la-Neuve
- MJ de Libramont
- MJ de Marche
- MJ de Saint-Hubert
- MJ de Sainte-Ode
- MJ de Virton

<http://www.mjlux.be/>

Vers plus de dynamique locale

La volonté de Mme la Ministre Simonis, de développer et de soutenir une politique locale de jeunesse est effectivement un des projets forts de sa note d'orientation. Selon ses mots: « L'apprentissage de la citoyenneté se fait par la pratique et par l'action, notamment au niveau local, plus proche des citoyens et en particulier des jeunes. Par ailleurs, c'est en constatant et en expérimentant l'influence que l'on peut avoir sur son environnement direct que l'on se rend compte de l'intérêt de participer à la vie collective. »

C'est pourquoi, avec les associations de jeunesse, entres autres, et sur la base de leur expérience, elle souhaite mettre à disposition des acteurs locaux, politiques ou associatifs, des informations, des outils de sensibilisation et des outils pédagogiques permettant d'améliorer l'accompagnement du jeune dans son parcours de citoyen.

«Afin d'optimiser les réponses et offres faites aux besoins, demandes et attentes du jeune, les dynamiques de réseau sont très importantes. Le croisement des compétences, l'articulation des expertises, la complémentarité des missions sont autant de pistes à développer et à renforcer. Ces collaborations existent bien entendu. Les acteurs n'ont pas attendu le politique pour s'allier, au bénéfice de leur public. Les lieux de rencontre entre associations fonctionnent déjà, tout comme certaines communes développent des politiques de jeunesse très actives».

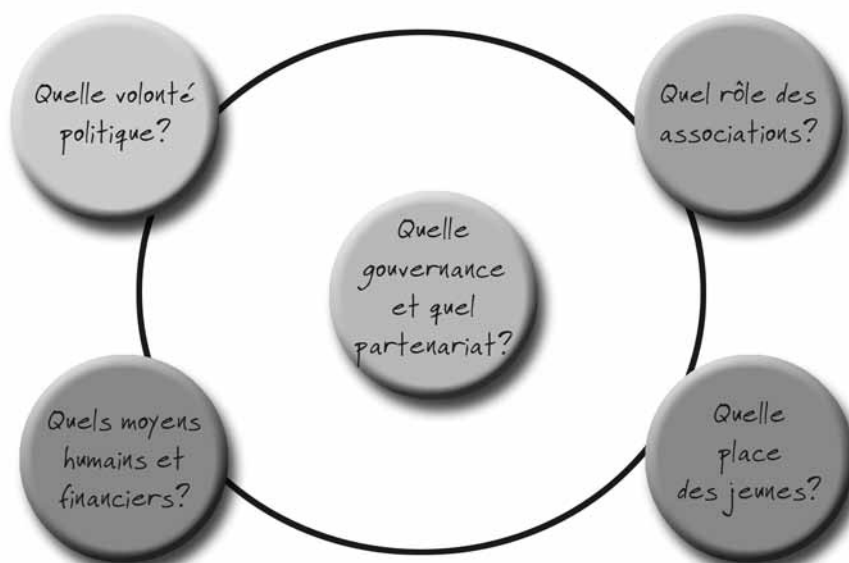
Durant cette législature, elle souhaite informer et outiller les acteurs afin de faciliter des dynamiques de partenariat et de réseau. «Un appel à projets est à l'étude dans mon cabinet pour soutenir cette dynamique. Sa volonté est de pousser davantage les communes, en concertation avec les opérateurs locaux, à croiser leurs regards et à se donner des perspectives

articulées et négociées en termes de politique de jeunesse.

Bien souvent, les communes consacrent déjà des moyens à ces politiques. Dans le respect de l'autonomie locale, elle souhaite que ces moyens soient utilisés selon les besoins du terrain sans être redondants aux politiques de jeunesse menées par les provinces ou par la Fédération Wallonie-Bruxelles».

Référence : extrait du compte rendu intégral de la Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances du Parlement de la Communauté Française, session 2014-2015, Séance du 12 Mai 2015, pp 7-8

La politique locale de Jeunesse en 5 questions:



Source: Réseau rural - Pays Lorrain (France)



Evaluer, tout en douceur...

Pour évaluer vos projets, vous allez déterminer des critères et des indicateurs de réussite. Ceux-ci sont vous permettront de discerner si les objectifs opérationnels fixés ont été atteints ou non.

Les critères de réussite sont les éléments que vous allez observer : « un critère est un point de vue qui permet de porter une appréciation sur la réalité, de l'éclairer. »

A partir de ces critères, vous allez déterminer les indicateurs de réussite : ceux-ci expriment directement les signes relatifs aux critères dont la présence ou l'absence vont déterminer si, oui ou non, l'objectif est rencontré. Ces indicateurs sont quantitatifs s'il s'agit d'une mesure (nombre absolu, pourcentage, etc.) et qualitatifs dans le cas contraire. Il peut être utile de les formuler sous forme de phrase complète. A noter que selon les critères, vous pouvez déterminer un seul ou plusieurs indicateurs de réussite. S'il y en a plusieurs, il se peut qu'ils soient tous quantitatifs, tous qualitatifs ou un mélange des deux.

Par exemple, prenons l'objectif opérationnel «Mélanger jeunes filles et jeunes garçons à l'accueil».

- *Un critère de réussite pourra être « Présence simultanée de jeunes filles et de jeunes garçons lors de l'accueil et interaction entre eux ».*
- *Un indicateur quantitatif sera par exemple « Il y a au moins 15% de filles en moyenne à l'accueil « normal » entre septembre et décembre. » (càd dans les derniers mois du projet, car après en avoir discuté avec l'équipe de la MJ, vous estimez irréaliste d'y parvenir avant cela).*
- *Un indicateur qualitatif pourra être « Les jeunes filles et jeunes garçons se parlent régulièrement et participent ensemble aux petits jeux proposés à l'accueil. »*

De manière générale, il est intéressant de déterminer vos critères et indicateurs au début du projet, après avoir déterminé vos objectifs, quitte à les adapter ensuite. C'est ce qu'on appelle une évaluation « ex ante » car elle se fait à partir de ce qui était vu comme un succès satisfaisant avant que le projet ne se déroule.

A l'inverse, des critères et indicateurs établis suite au déroulement du projet risquent d'être biaisés car chacun sera forcément influencé par le résultat déjà connu du projet. C'est ce qu'on appelle une évaluation « ex post » car elle se fait à partir de ce qu'on détermine comme succès satisfaisant après que le projet ait pris place.

Dans tous les cas, des critères et indicateurs de réussite clairs et bien établis garantiront une évaluation plus facile et plus intéressante. Chacun sera en effet sur la même longueur d'ondes, puisque les aspirations de chacun auront pu être préalablement objectivées.





Les éléments suivants peuvent vous aider à déterminer des critères de réussite. Ils permettent aussi de « s'assurer de ne pas oublier des angles de vue essentiels, sachant que certains critères d'évaluation ont tendance à être négligés (par exemple l'efficacité ou la durabilité) alors qu'ils peuvent conduire à des conclusions très utiles»:

Le projet est-il adéquat par rapport à l'analyse de la situation que vous avez effectuée ?

Répond-il aux attentes ou aux besoins des publics ? (pertinence externe)

- **Pertinence** : Le projet correspond-il à l'objet social de votre institution, à ses statuts, aux éventuels décrets définissant ses missions, à ses activités principales (même s'il peut s'agir de développer quelque chose de totalement nouveau) ? (pertinence interne)
- **Cohérence** : Est-ce que la méthodologie développée et la programmation permettent bien d'accomplir les objectifs opérationnels ? Ceux-ci permettent-ils bien d'atteindre les objectifs généraux et d'avancer dans la direction des finalités, elles-mêmes déterminées suite à l'analyse de départ ? (cohérence interne)

Est-ce que le projet s'inscrit de façon complémentaire avec ce qui existe déjà ?

Apporte-t-il une plus-value par rapport à cela, sans faire double emploi ?

Est-il original et innovant ? (cohérence externe ou complémentarité)

- **Efficacité/Faisabilité** : Pouvez-vous atteindre les objectifs opérationnels fixés ? Le projet est-il faisable, réaliste ? Avez-vous les ressources pour le mener à bien ?
- **Efficience** : Vos ressources (y compris votre temps) vont-elles être utilisées de la façon la plus efficace ? Le rapport entre résultats et coûts est-il optimisé ? Les effets attendus du projet sont-ils à la hauteur des moyens déployés ?
- **Durabilité (ou pérennité ou viabilité)** : Quels bénéfices le projet engendre-t-il sur le long terme ? Ses résultats sont-ils pérennes ? A quel point ses effets continueront-ils de façon autonome, lorsque les actions spécifiquement menées pour les obtenir auront cessé ?

On peut aussi parler de reproductibilité :

Le projet peut-il être reconduit ?

Peut-il mener à d'autres projets ?

- **Impact** : Quels sont les effets (directs et indirects, primaires et secondaires, positifs et négatifs, intentionnels et accidentels) à long et très long terme du projet ? Comment affectent-ils au niveau macro l'environnement social, économique, culturel, politique, écologique, etc. ?

Bonnes réflexions... et bons projets !



La MJ tournaisienne
« Port'Ouverte »
propose un stage
d'initiation
aux métiers du cinéma
pour jeunes
de 12 à 20 ans.

Celui-ci aura lieu
du 10 au 14 août 2015.

www.portouverte.net

www.fcjmb.be

Profitez de l'été
pour rédiger
vos appels à projets
dans le cadre de la circulaire

« SOUTIEN AUX PROJETS JEUNES »

Prochain train :
le 15 septembre !

INTERNATIONAL

Make the move !

Séminaire de contact sur la
qualité des échanges de jeunes au
Portugal en octobre 2015.
Plus d'infos ? www.lebij.be

En FWB,
le FIPI ou Fonds d'impulsion à la
politique des immigrés
devient le PCI
ou Projets de promotion
de la citoyenneté et de
l'interculturalité.

FOND 4 S

Le soutien financier de vos projets
d'accompagnements d'équipe(s)
et/ou de formations spécifiques.

Un nouvel appel à projets est
prévu pour le 2^e semestre 2015 et
se clôturera le 15 septembre 2015 ;

La 7^{ème} édition du
Festival Antistatic Tubize,

le Samedi 4 Juillet
dès 14h à la MJ

Ferme Massart,
rue de la Croix Rouge 66,
1480 Tubize

www.mjantistatic.be/

Il se développe désormais autour de 3 axes :

- Education à la citoyenneté
- Dialogue interculturel
- Droits des migrants

L'appel à projet PCI
sera lancé en juin 2015.

146017

Se débrouiller avec
les lois, les arrêtés, les
décrets, les circulaires en
ATL ?

Un jeu d'enfants avec
l'outil « Enfance
enCadrée » !

www.enfanceencadree.cfwb.be

BONNES
VACANCES !

CJ - OJ
N'oubliez pas
de rentrer auprès de
l'administration
les comptes
approuvés par l'AG
ainsi que le PV
pour le 30 juin.

DE NOUVEAUX ANIMATEURS
DANS VOTRE ÉQUIPE ?
LA FCJMP PROPOSE UNE
FORMATION COMPLÈTE
DE DÉCOUVERTE DU
SECTEUR JEUNESSE ET DE
L'ANIMATION. RENTRÉE
2015.

WWW.FCJMP.BE



Les Centres de Jeunes questionnent la radicalisation



Le concept de société inclusive semble être né pour faire oublier l'échec des politiques d'intégration. L'usage de mots nouveaux évoque des pratiques nouvelles, des résultats à venir. Les mots «société inclusive» rythmaient le discours d'introduction de notre Ministre de la Jeunesse lors du colloque, organisé par la ministre Simonis et l'Interfédérale des Centres de Jeunes, intitulé «Les Centres de Jeunes questionnent la radicalisation», ce 2 juin à la Fédération Wallonie Bruxelles.

Depuis des générations, nous voulons que les étrangers, les handicapés ou les individus fragilisés socialement s'intègrent à notre société et pour cela nous développons des mécanismes politico-économiques dont les fruits tardent à être récoltés. De plus, ces personnes sont, de facto, intégrées dans notre société.

C'est pour ces raisons que les associations usent de plus en plus du concept de « société inclusive », pour désigner une société qui s'adapte aux individus, qui va au-devant de leurs besoins afin de favoriser l'égalité des chances, de traitement.

«Une société n'est pas un club dont des membres pourraient accaparer l'héritage social à leur profit pour en jouir de façon exclusive. Il n'y a pas de carte de membre

à acquérir, ni droit d'entrée à acquitter. Personne n'a l'apanage de prêter, de donner ou de refuser ce qui appartient à tous. Une société inclusive, c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions, car il n'y a pas de vie minuscule»

L'inclusion, pour s'appliquer, c'est-à-dire pour que l'intégration des personnes les plus fragiles s'applique, demande un changement de mentalité de la société, davantage de solidarité.

L'intégration débute dès le plus jeune âge et est supposé être le résultat de la somme d'actions combinées, depuis l'accueil en petite enfance jusqu'au monde de l'emploi. L'inclusion sera le résultat d'une refonte des écoles, d'un changement profond du monde du travail et de la somme des synergies entre tous les acteurs du réseau associatif. L'inclusion est le remède au phénomène de radicalisation car un jeune ne partira pas faire la guerre en terre inconnue si la société lui offre une perspective d'avenir. Et l'on parle aujourd'hui, selon les dires de la Ministre, de 2 à 3 départs par jour.

C'est bien sûr une affaire de moyens, et rappelons que la jeunesse est l'une des principales priorités du Gouvernement. C'est aussi une affaire de formation, pour les jeunes et leurs encadrants. C'est, enfin, une affaire de développement d'une

véritable politique commune de jeunesse, où les écoles, les garderies, les EDD, les CJ et toutes les autres structures développeront des stratégies communes et combinées pour que chaque jeune ait sa place dans notre société.

Notre dessein actuel, en tant qu'acteurs du secteur de Jeunesse en milieu populaire, est bien d'éloigner les jeunes fragilisés de la tentation de l'extrémisme par la construction de savoirs afin de favoriser l'émancipation culturelle et de faciliter l'accès à l'emploi.

Fabienne Brion, criminologue à l'UCL, mettait en avant la réalité du lien entre crises financières et pics de délinquance, de vagabondage, de fréquentation des lieux pénitentiaires. La présentation du cycle de Kondratiev au public présent à montré que, si la démocratie ne s'est jamais aussi bien portée, le racisme, l'emprisonnement, le flux et reflux de manœuvre d'appoint et de précarité dans le travail est en constante augmentation depuis 1974.

Deux crises financières plus tard, le plein emploi n'existe plus, les jeunes, surtout défavorisés, ne trouvent plus leur place dans une société qui les exclut. Ceci n'est pas un problème d'intégration de leur part, mais le problème d'une société ultra-capitaliste qui les rejette, même implicitement. On peut même se poser la question de savoir à quel moment ceux qui prônent la Charia comme loi unique ont arrêté de croire au système, aux lois des hommes.

La montée du discours haineux, l'islamophobie, la recrudescence de l'antisémitisme, sont le résultat d'une société dominante qui asservit l'étranger qui lui fait peur. Un étranger qui possède juridiquement les mêmes droits que le local mais qui vit une réalité toute autre. Une société qui a besoin du terrorisme, certes existant et intolérable, pour se créer une identité nationale. Nous sommes aujourd'hui, majoritairement, à mille lieues du concept de société inclusive, nous sommes tout ... sauf des Charlie, cette nouvelle idole, cette doctrine que certains brandissent comme une profession de



foi alors qu'elle n'a fait que cliver les peuples encore un peu plus.

Dans une société où l'actualité et les réseaux sociaux ont un impact de plus en plus important sur le vivre-ensemble, où la démocratie et les libertés sont questionnées, voire mises à mal, les professionnels de notre secteur s'interrogent. Comment les animateurs de CJ, les enseignants peuvent-ils mener à bien leurs missions? Comment mieux appréhender ce contexte multiforme? Comment en parler avec les jeunes dans un débat démocratique?

Ce colloque n'avait pas l'ambition d'apporter des réponses précises à ces questions mais de susciter la réflexion au départ de personnes extérieures au terrain. Les représentants du Centre Fédéral pour l'Égalité des Chances ont, entre autres pistes, mit l'accent sur la nécessité du développement d'un véritable cadre structurel politique et social qui exclue les opinions qui réfutent ou altère le pluralisme culturel, inexistant à ce jour selon eux.

La démocratie se doit de refuser les opinions qui excluent la pluralité culturelle. Cela signifie qu'il faut renforcer la tolérance des uns envers les autres, mais sans tomber dans le relativisme culturel qui lui, mène à

croire que ce sont les croyances des individus qui définissent leurs comportements. En d'autres termes, ce qu'il faut combattre, c'est cette croyance populaire qui pousse les occidentaux à penser que seuls les musulmans pratiquants sont tentés par le Jihad et que c'est uniquement leur culture qui les y pousse. La société porte sa part de responsabilités et doit y remédier.

Pour parvenir à ce résultat, il convient de soutenir plus que jamais la formation des acteurs du socioculturel à l'inter-culturalité et de favoriser tout particulièrement les actions spécifiques en insertion sociale, ces deux pistes doivent être des priorités.

Enfin, et cette piste de travail fera peut-être grincer des dents, un travail de fond mené par le Centre Interculturel de l'EDC démontre l'importance de l'impartialité et de la neutralité des travailleurs de terrain.

Quant aux accommodements raisonnables qui consistent à privilégier l'accès à des lieux publics à certains individus, ils ne peuvent exister car cela revient à faire du particularisme à l'égard de minorités. Lorsqu'un atelier en MJ est destiné uniquement à l'un des deux genres, on refuse la mixité qui est une condition essentielle au vivre-ensemble. Si les circonstances exigent un refus de tel ou tel individus, cela doit être réalisé à court terme et dans un cadre qui prépare à une mixité, l'un des piliers de l'inclusion sociale.



Isabelle Simonis, ministre de la Jeunesse

Le Bulletin de Liaison est édité par la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

F.C.J.M.P. ASBL
Rue Saint-Ghislain, 26
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.64.48
Fax : 02/502.75.95
E-mail : infos@fcjmp.be
www.fcjmp.be

La fédération est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 18 heures.

Le Bulletin de Liaison est un bimestriel (sauf juillet et août): Dépôt Bruxelles X

Editeur responsable:

Olivier Leblanc, Administrateur délégué

Rédacteur en chef :

Pierre Evrard

Comité de rédaction du BDL n°137

Célia Deshayes

Caroline Detroux

Pierre Evrard

Gaëlle Frères

François-David Freschi

Alain Gabriel

Les textes n'engagent que leurs auteurs.

PAO: Virginie Henrotte

Crédits photos: FCJMP.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous informons nos lecteurs que la F.C.J.M.P. gère un fichier comportant les noms, prénoms, adresses et éventuellement les professions des destinataires du Bulletin de Liaison.

Ce fichier a pour but de répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par les activités de la F.C.J.M.P. et de les en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et, le cas échéant, les rectifier ou demander leur suppression en vous adressant à la Fédération. Ce fichier pourrait éventuellement être communiqué à d'autres personnes ou associations poursuivant un objectif compatible avec celui de la Fédération.



Fondée en 1970, la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire est une Organisation de Jeunesse pluraliste rassemblant principalement des Centres de Jeunes qui développent un travail d'animation socioculturelle spécifique tenant compte des jeunes dont les conditions économique, sociale et culturelle sont les moins favorables.

Ses objectifs particuliers consistent

- à soutenir l'action des Centres et des Maisons de Jeunes.
- à favoriser le travail d'animation en milieu populaire.
- à sensibiliser les pouvoirs publics aux problèmes de la jeunesse défavorisée.
- à permettre le développement d'une politique socioculturelle d'égalité des chances.

La F.C.J.M.P. développe des projets locaux d'actions communautaires qui contribuent à renforcer l'action de ses membres. Elle favorise le développement pédagogique et le travail de réseau des Centres de Jeunes. Elle assure un soutien associatif aux Centres en matières administrative, comptable, logistique, fiscale, etc., ainsi qu'un accompagnement professionnel des animateurs en matières de formation, d'animation, d'information, de conseils,...



Soutenons la politique socioculturelle d'égalité des chances !



Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

26, Rue Saint-Ghislain - 1000 Bruxelles

Tél.: 02/ 513 64 48 - Fax.: 02/ 502 75 95

infos@fcjmp.be - www.fcjmp.be

La F.C.J.M.P. est une association pluraliste reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'Organisation de Jeunesse (décret 26.03.2009) et en tant que Fédération de Centres de Jeunes (décret 20.07.2000). Elle est soutenue par la Commission communautaire française, les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, Actiris et le Forem.



AVEC LE SOUTIEN DE

